

Rendez-vous sur la biodiversité

Les milieux naturels du Grand Montréal : bilan et perspectives

Actes du colloque



Nature Québec

UQCN | sensible à tous les milieux



Fondation
de la faune
du Québec

Photo : Image illustrative, Denis Chabot, © Le Québec en images, CCOMID

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION	1
1. CONTEXTE GÉNÉRAL DE L'ÉVÉNEMENT	2
1.1 Mot de Harvey Mead	2
1.2 La faune et les habitats fauniques du Grand Montréal, leur richesse et l'importance de les protéger – Guy Lépine, Fondation de la faune du Québec (FFQ)	4
2. PRÉSENTATION DE LA SITUATION GÉNÉRALE DE LA CMM	5
2.1 Protection des milieux humides et du couvert forestier dans la CMM (réseau vert et bleu) – Pierre Bélanger, Communauté métropolitaine de Montréal (CMM)	5
2.2 La conservation des milieux naturels : coût ou investissement ? – Jean-François Girard (CQDE)	6
2.3 Panel-débat (CMM - CQDE)	7
3. LES THÉMATIQUES	8
3.1 Les milieux humides	8
3.1.1 La mise en réseau des milieux naturels de la CMM et les bénéfiques associés à leur protection non seulement pour l'environnement et la biodiversité mais aussi pour les municipalités, les développeurs, les agriculteurs et les propriétaires privés – Patrick Asch, Héritage Laurentien	8
3.1.2 Le Programme de surveillance des marais dans la CMM – Andrew Coughlan, Études d'oiseaux Canada (ÉOC)	9
3.1.3 L'atelier de travail sur la protection des milieux humides	10
3.2 La protection des espèces fauniques et floristiques à statut précaire	16
3.2.1 L'Atlas des habitats du chevalier cuirvé (<i>Moxostoma hubbsi</i>) du Saint-Laurent et de ses tributaires – Amélie Gagnon, Comité Zip des Seigneuries	16
3.2.2 Un complément aux plans de rétablissement : des plans de conservation. Une première pour la rainette faux-grillon de l'ouest de la Montérégie – Geneviève Audet, Centre d'information sur l'environnement de Longueuil (CIEL)	17
3.2.3 L'atelier de travail sur la protection des espèces à statut précaire	18
3.3 Espaces boisés : Initiatives et défis de protection	23
3.3.1 Protection et mise en valeur du corridor forestier du mont Saint-Bruno – Romy Bazo, Fondation du Mont Saint-Bruno et de Stéphane Tanguay de Nature-Action Québec	23
3.3.2 Restauration et aménagement faunique du boisé des Pères – Erik Bassil, Centre écologique du Grand Montréal	24
3.3.3 L'atelier de travail sur la protection des boisés	25
3.4 Protection et restauration des bandes riveraines	30
3.4.1 Caractérisation des cours d'eau et de leur biodiversité à Laval – Richard Pelletier et Stéphanie Bourgault du Conseil régional de l'environnement de Laval	30
3.4.2 Le cours d'eau Richer – Sébastien Rioux, Club Consersol Vert Cher	31
3.4.3 L'atelier de travail sur la protection et la restauration des bandes riveraines	32
4. CONCLUSION	38
4.1 Rôle de Nature Québec / UQCN	38
4.2 Mise sur pied d'un comité de suivi	38
ANNEXE : LISTE PROVISOIRE DU COMITÉ DE SUIVI	39

INTRODUCTION

Dans le cadre de son Congrès des membres associé à son Assemblée générale annuelle, et dans le contexte des festivités de son 25^e anniversaire, Nature Québec / UQCN a réalisé le *Rendez-vous sur la biodiversité bilan et perspective* le 11 novembre 2006 à Montréal, dans la grande région métropolitaine (CMM). Cet événement, réunissant plus d'une centaine d'intervenants issus du domaine de la conservation, mais également des chercheurs, des gestionnaires et des élus municipaux, des fonctionnaires fédéraux et provinciaux, des spécialistes issus du privé et de simples citoyens, a été rendu possible en partie grâce à la contribution de la Fondation de la faune du Québec.

Pour son édition 2006, Nature Québec / UQCN a ciblé la problématique de pertes de biodiversité sur le territoire de la CMM.

Les objectifs de cette activité visaient à :

- effectuer un bilan de la situation, des interventions et des défis en ce qui a trait à la diversité biologique des cours d'eau et des milieux naturels sur ce territoire ;
- permettre aux intervenants d'échanger sur les moyens à prendre pour protéger et restaurer la diversité biologique des cours d'eau et des milieux naturels sur le territoire de la Communauté métropolitaine de Montréal ;
- élaborer un plan d'action relié aux problématiques des thèmes du congrès et qui comprendra une liste de problèmes et de solutions, ainsi qu'une liste de porteurs d'actions ;
- créer un comité de suivi autonome qui prendra en charge le plan d'action.

Les problématiques ont été regroupées sous quatre thèmes : (1) les milieux humides, (2) les boisés urbains et périurbains, (3) les bandes riveraines et habitats aquatiques, et (4) les espèces menacées ou à statut précaire.

Les présents actes ne prétendent pas relever l'ensemble des commentaires des participants, mais visent jeter un éclairage sur l'ensemble des problématiques abordées, sur les éléments discutés, sur les pistes de solutions proposées par les participants. Ces actes serviront d'outils de réflexion au comité de suivi que Nature Québec / UQCN a mis sur pied.

À ce jour, près d'une quinzaine de personnes font partie de ce comité, dont la première rencontre aura lieu au début de l'année 2007. La liste des membres de ce comité est présentée en annexe.

.

1. CONTEXTE GÉNÉRAL DE L'ÉVÉNEMENT

1.1 MOT DE HARVEY MEAD

Il existe des raisons pour tenir un congrès sur la biodiversité, et, malheureusement, ce n'est pas pour célébrer cette Biodiversité mais bien pour faire un constat de pertes innombrables, un constat d'échec du maintien de l'intégrité de celle-ci. Comme Hubert Reeves l'a décrit lors d'une conférence prononcée il y a trois semaines, mettant en évidence les changements climatiques et la biodiversité, nous sommes fort probablement face à la sixième extinction qu'a connue la planète depuis que la vie s'est manifestée. Cette extinction menace la planète entière, et Montréal n'en est pas épargnée, loin de là. Le but de notre *Rendez-vous sur la biodiversité* est de faire le constat de la précarité des habitats et des espèces de la grande région de la métropole, et de mieux planifier les efforts visant à contrer leur dégradation.

Voici 25 ans que Nature Québec / UQCN est actif dans l'effort de protection et de conservation de l'environnement et, par cet événement, nous célébrons notre quart de siècle d'existence. Tout comme pour la biodiversité, que l'on voudrait célébrer mais dont le maintien et la protection constituaient les principales interventions de l'organisme pendant ce temps, la célébration de l'organisme lui-même est mitigée. Tout indique que les défis des 25 prochaines années seront davantage importants et exigeants que ceux auxquels nous avons fait face et que nous avons relevés depuis notre fondation.

La pression de la population y sera pour quelque chose, alors même que les régions du Québec connaissent des problèmes énormes, que leurs jeunes fuient vers la métropole et que, ajouté à cela, plus d'un million de nouveaux arrivants ont fait croître la population de la métropole depuis les vingt-cinq dernières années. Cette croissance va de pair avec l'étalement urbain. Les couronnes sont devenues le centre de la ville. Ce phénomène, en cours depuis ma jeunesse, est source de problèmes de transports et de qualité de vie, mais également une des principales causes de la perte d'habitats et de la biodiversité. Pourtant, c'est ici, dans le sud de la province, que la biodiversité est, du moins était, la plus importante, même si elle est faible par rapport à la biodiversité qui se trouve sous les tropiques. Chacun cherche à protéger ce qu'il a...

Les chercheurs de l'UQAC affirment maintenant que l'estuaire et le golfe du Saint-Laurent sont sur le bord de la mort biologique causée, en grande partie, par l'asphyxie de la vie qui se trouve dans leurs eaux. En remontant le fleuve, on rencontre d'autres problèmes, dont les remblais visant à « améliorer » le contact de la population avec le fleuve, le transport maritime et ses impacts et, pour les années à venir, un fleuve dont le niveau sera probablement plus bas, conséquence des changements climatiques.

Le *Rendez-vous* est justement cela, la convocation des principaux intervenants de la région dont les décisions et les gestes des prochaines années feront une différence. Nous sommes heureux de réunir, pour cet exercice, des représentants municipaux et gouvernementaux, tout comme des représentants de nombreux organismes communautaires et des individus qui, seuls ou en collaboration avec nous, feront leur part.

Afin d'atténuer l'impact de cette rencontre sur les écosystèmes, Nature Québec / UQCN essaie d'en faire un événement vert. Grâce à la collaboration de l'Hôtel Delta, nous minimiserons la production de déchets. Et en partenariat avec Sentiers urbains, 200 arbres seront plantés afin de compenser, du moins symboliquement, par leur capture de carbone lors de leur croissance, les

émissions de gaz à effet de serre engendrées par les déplacements occasionnés par le *Rendez-vous*. Même nos efforts visant à contrer la dégradation comportent leurs effets pervers...

Après 25 ans de militantisme environnemental, un retour aux sources !

Les premières batailles qui ont donné naissance à l'UQCN, en 1981, sont assez bien connues. Tout comme les sites en cause : les battures de Beauport, les marais de Kamouraska, la zone inondable du lac Saint-Pierre... Ma « carrière » était lancée ! J'étais à la poursuite de milieux dont il fallait essayer de garder des vestiges plus ou moins intacts. Nous avons vécu les suites : développement continu du réseau de barrages et de lignes d'Hydro-Québec; développement forestier débridé; développement industriel de l'agriculture; étalement urbain effréné... Pendant ce temps, le réseau de parcs québécois s'est figé, avec même l'intention, en 1994, de l'amputer de moitié. On a créé le parc des Hautes-Gorges de la rivière Malbaie, après s'être assuré d'enlever tout le bois qui pouvait en être extrait. On a créé le parc des Grands-Jardins, après avoir établi ses limites en fonction des forêts anciennes qu'il fallait exclure. On a créé le parc de la Gaspésie pour, par la suite, chercher à y implanter une mine d'olivine. J'arrête cette triste histoire...

En 1989, le Fond mondial pour la nature (WWF) a lancé sa campagne « Espaces en danger », soulignant le manque de protection des écosystèmes et de la biodiversité canadienne. Au Québec, la campagne de dix ans a été un échec cuisant. Cependant, en 2000, le Gouvernement a adopté un décret qui annonçait son intention de protéger 8 % du territoire au cours des cinq années à venir, alors que la norme mondiale est d'au moins 12 %. Les raisons de ce choix demeurent inconnues...

Le Québec a découvert que, dans le sud de la province, les écosystèmes qu'on voulait protéger n'existaient plus. Il a découvert qu'il avait alloué, pour la coupe forestière, l'ensemble de sa forêt boréale. Il a admis que, dans le Nord et sur la Basse Côte Nord, il n'existait presque plus de territoires qu'Hydro-Québec n'avait pas identifiés comme recelant un potentiel hydroélectrique. Pour le moment, l'objectif 2005 est reporté en 2008, une année d'élections. On verra...

Après des décennies d'efforts politiques et institutionnels visant à faire reconnaître et respecter l'environnement naturel, un homme m'a ramené à l'ordre. Cet homme m'a montré, par une descente de la rivière Magpie, que je ne me battais pas contre des projets, mais pour des milieux naturels. Éric Hertz a sonné l'alarme quand cette rivière est devenue l'une des trois seules en liste pour l'implantation d'un « mini »-barrage. Le barrage allait noyer le cœur même de ce qui fournissait l'expérience de contact d'aventure avec la nature qu'il prise tant. Tous les deux, depuis des décennies, nous nous trouvons de plus en plus éloignés des contacts avec la nature qui ont inspiré notre jeunesse.

Je constate que je suis à l'âge de la retraite, que les générations qui suivent feront face à des batailles encore plus difficiles, et sans avoir eu, au même degré, la chance que j'ai eue de voir et de connaître cette nature. C'est l'inspiration d'un homme de la génération qui me suit qui m'a permis de prendre conscience une nouvelle fois des valeurs fondamentales que représente la nature.

Nature Québec / UQCN entend bien poursuivre son engagement envers la conservation et la protection de l'environnement. Grâce à une équipe de bénévoles passionnés et impliqués, Nature Québec fait avancer la cause environnementale au Québec.

1.2 LA FAUNE ET LES HABITATS FAUNIQUES DU GRAND MONTRÉAL, LEUR RICHESSE ET L'IMPORTANCE DE LES PROTÉGER

Guy Lépine, Fondation de la faune du Québec (FFQ)

La Fondation de la faune du Québec (FFQ) est davantage reconnue pour son implication dans la conservation des habitats de la faune en région, par exemple dans les zecs, les pourvoires et les réserves fauniques plutôt que dans les centres urbains, et particulièrement dans le Grand Montréal. On pense qu'il n'y a pas de faune indigène dans nos villes, et on oppose généralement faune et grandes villes. Au contraire, et j'espère que ce *Rendez-vous sur la biodiversité 2006* en fera la preuve, on trouve encore une faune très intéressante sur le territoire de la Communauté urbaine de Montréal, une faune qui contribue à améliorer la qualité de vie des citoyens. En ce sens, je pense particulièrement aux oiseaux et aux poissons, des animaux pouvant être tout à fait compatibles avec la ville. Mais cette faune a besoin d'habitats pour vivre, de milieux naturels, de cours d'eau propres, de bandes riveraines, de boisés et de milieux humides. Elle a aussi besoin d'organismes de conservation et de fonctionnaires avisés pour les protéger.

La FFQ peut vous aider de différentes façons, n'hésitez pas à demander de l'aide. En effet, depuis sa création, la Fondation a versé 2 millions de dollars à 83 projets de protection et de mise en valeur de la faune sur le territoire métropolitain. Je pense à des projets impliquant, par exemple, des intervenants du boisé de l'Île-des-Sœurs, du Biodôme, du Jardin botanique, du Mont-Royal, du boisé Papineau, du parc des Îles-de-Boucherville, de l'île Saint-Bernard et de nombreux autres.

La FFQ est fière de contribuer au *Rendez-vous 2006* parce que cet événement démontre que les milieux naturels et les habitats fauniques du Grand Montréal ont une grande valeur, que beaucoup de monde s'y intéresse, et qu'il est essentiel de les protéger.

2. PRÉSENTATION DE LA SITUATION GÉNÉRALE DE LA CMM

2.1 PROTECTION DES MILIEUX HUMIDES ET DU COUVERT FORESTIER DANS LA CMM (RÉSEAU VERT ET BLEU)

Pierre Bélanger, Communauté métropolitaine de Montréal (CMM)

La région métropolitaine de Montréal se distingue particulièrement des autres régions métropolitaines nord-américaines puisqu'elle s'est développée sur un archipel. Ce dernier est issu d'un réseau hydrographique qui couvre plus de 12 % du territoire de la CMM et compte huit plans d'eau majeurs, avec le Saint-Laurent comme armature de base, qui se classe au 10^e rang des plus grands cours d'eau du monde.

La mixité des milieux aquatiques et terrestres constitue un atout indéniable de l'agglomération et engendre les principaux éléments identitaires de la région, avec ses cours d'eau, ses berges et ses îles, auxquels se greffent les collines montréalaises et les bois. Le réseau hydrographique participe significativement à enrichir les écosystèmes, notamment en raison des fluctuations des niveaux d'eau. Les terres humides, quant à elles, représentent des secteurs où la rencontre de la terre et de l'eau crée un habitat riche, propice à la vie de nombreuses espèces animales et végétales. Elles se distinguent par leur dosage d'herbes et d'arbustes dans un substrat aquatique de profondeur et d'étendue variables, généralement sur de faibles superficies.

Les plans d'eau sont une composante de premier plan pour la qualité de vie, leur attrait étant indéniable; ils représentent cependant des contraintes sur la sécurité de l'occupation humaine en raison, principalement, des inondations et des embâcles, dont l'ampleur varie dans le temps. L'attrait des rives donne lieu à d'importants développements résidentiels qui engendrent une privatisation ayant largement contribué à dénaturer les berges, altérant l'écoulement des eaux et fragilisant la vitalité de la faune et de la flore. Par ailleurs, les milieux humides ne peuvent réalistement conserver leur caractère distinctif que dans la mesure où leurs sources d'alimentation sont également protégées. On estime que les milieux humides couvrent environ 21 kilomètres carrés du territoire de la région métropolitaine; cette superficie peut facilement être doublée, voire triplée en y associant les sources d'alimentation. On réalise alors l'ampleur du territoire concerné face à une volonté de conservation.

Les bois, quant à eux, occupent plus de 63 000 hectares soit 16 % du territoire terrestre de la CMM. Ils sont en nette régression et, si les tendances de la dernière décennie se maintenaient, tous les bois du territoire auraient disparu dans une trentaine d'années, étant à la fois menacés par l'urbanisation et par la mise en culture des terres. L'agglomération métropolitaine compte également une soixantaine d'aires protégées qui occupent au-delà de 20 000 hectares, soit près de 5 % du territoire, alors que La Stratégie québécoise des aires protégées cible à 8 % les superficies de terre et d'eau devant avoir un statut protégé.

Un premier enjeu métropolitain porte sur l'accroissement des espaces naturels à protéger et le pourcentage qui devrait être retenu, la situation actuelle étant nettement insuffisante. Le second enjeu, tributaire du premier, porte sur l'identification des aires à privilégier en prenant d'abord en considération les éléments identitaires à l'échelle métropolitaine. Le troisième enjeu, et sans doute le plus stratégique, a trait à la nécessaire bonification de l'instrumentation juridique actuellement à la disposition des organismes municipaux afin de permettre la protection des

milieux naturels; bien que l'acquisition constitue une approche adéquate et que les ententes sur une base volontaire soient souhaitables, l'ampleur des interventions nécessaires ne permet pas de se limiter à ces deux alternatives.

2.2 LA CONSERVATION DES MILIEUX NATURELS : COÛT OU INVESTISSEMENT ?

Jean-François Girard (CQDE)

Les municipalités sont de plus en plus placées sur la ligne de front en matière d'environnement en général, et de conservation en particulier. Malgré une panoplie d'outils législatifs permettant aux pouvoirs municipaux d'intervenir, les élus hésitent à agir en raison des coûts prohibitifs des solutions traditionnelles (expropriation ou acquisition).

Pourtant, le développement effréné du territoire entraîne des coûts environnementaux importants (perte de la diversité biologique, récurrence des inondations, etc.), des externalités dont nos modèles décisionnels ne tiennent généralement pas compte. Néanmoins, ces externalités existent et sont supportées tôt ou tard par la population en général. Ces externalités constituent en fait une donnée économique qui devrait être prise en compte dans l'évaluation des coûts réels liés à la conservation des milieux naturels : ces investissements d'aujourd'hui sont susceptibles de nous faire économiser le coût de réparation des dommages qui seront évités plus tard.

Alors pourquoi ne pas intégrer, lors de la planification du développement d'un territoire, ces éléments naturels (ruisseaux, marais, etc.) ? Coulées vertes, parcs linéaires et réseaux d'espaces verts sont autant de nouvelles composantes de l'aménagement intégré du territoire. La présence de milieux naturels protégés tend d'ailleurs à faire augmenter la valeur foncière des propriétés situées dans leur voisinage, et il existe une tendance ferme parmi la population qui désire de plus en plus avoir accès à des milieux naturels de qualité.

Il est vrai que, jusqu'à ce jour, la conservation des milieux naturels a surtout reposé sur les initiatives de l'État ou des municipalités, mais cela n'est pas et ne doit pas être l'apanage des pouvoirs étatiques. Ainsi, depuis quelques années, de plus en plus de citoyens décident de prendre en charge eux-mêmes, et de façon volontaire, la conservation des milieux naturels qu'ils fréquentent ou qui se trouvent près d'où ils habitent. Regroupés au sein d'organismes de conservation, ces citoyens participent directement à la conservation de ces milieux par la réalisation de projets d'intendance privée, aussi parfois appelée conservation volontaire. Ces groupes sont le signe d'un mouvement distinct au sein de nos collectivités, mouvement qui repose sur la prise en main d'une communauté par elle-même.

Aussi, nous croyons que les municipalités qui sauront rapidement prendre le virage de la conservation s'assureront de préserver et d'améliorer la qualité du milieu de vie de leurs citoyens. Une collaboration accrue et le développement de partenariats entre les pouvoirs municipaux et les organismes de conservation sont certainement souhaitables afin de favoriser le succès et la pérennité des projets de conservation.

2.3 PANEL-DÉBAT (CMM – CQDE)

Faits saillants choisis des échanges entre les deux présentateurs

N.B. – Ceci n'est pas un verbatim mais bien une libre interprétation des échanges entre les deux débatteurs

J.F.G. – Maximiser l'utilisation des ressources juridiques qui agissent comme autant de leviers pour la conservation. Sensibiliser les responsables municipaux à l'importance d'utiliser toute la gamme des outils de planification mis à leur disposition.

P.B. – «*Les avocats travaillent avec des mots et moi (se désignant lui : ce qu'on peut traduire par : les urbanistes et hauts fonctionnaires responsables de la gestion et de la planification du territoire à la CMM), je travaille avec des maires* », ce qui signifie, si nous prenons la liberté d'extrapoler les propos de monsieur Pierre Bélanger, que bien que les outils existent sous une forme textuelle, que des jugements rendus créent des précédents juridiques, une jurisprudence sur laquelle les juristes comme les gestionnaires peuvent se baser, il demeure qu'a priori, il faut miser sur une volonté politique. Celle-ci se traduit plus fortement quand la communauté, la société civile, prend part au débat en faveur des aires protégées.

J.F.G. – Les villes ont le pouvoir non seulement de privilégier des sites à conserver mais également de modifier les vocations territoriales afin de conserver. Bien que certains développeurs prétendent le contraire, il n'est pas ici question d'expropriation déguisée, la ville ou la MRC ayant ce pouvoir discrétionnaire. Ainsi, faire de la conservation ne demande pas nécessairement l'implication de sommes astronomiques (acquisition de terres) mais plutôt une bonne dose de courage politique.

3. LES THÉMATIQUES

3.1 LES MILIEUX HUMIDES

3.1.1

La mise en réseau des milieux naturels de la CMM et les bénéfices associés à leur protection non seulement pour l'environnement et la biodiversité mais aussi pour les municipalités, les développeurs, les agriculteurs et les propriétaires privés

– *Patrick Asch, Héritage Laurentien*

3,4 millions de personnes occupent les 3 750 km² de la CMM, ce territoire étant généralement considéré comme urbain. Pourtant, 16 % de sa superficie est boisée tandis que 12 % est aquatique. De plus, 58 % du territoire est agricole. Il possède 49 % de l'industrie agricole et agroalimentaire du Québec. Nous devons donc constater que la CMM est bien plus qu'un simple milieu urbain.

Malgré la diversité de milieux couvrant le territoire, la protection des milieux naturels et de la diversité biologique de la CMM demeure une tâche difficile. Trop souvent, elle est mise en opposition directe au besoin des municipalités de se financer par des nouveaux développements générant des impôts fonciers, au besoin des agriculteurs d'augmenter la superficie de leurs territoires de production ou au droit des développeurs de faire ce qu'ils veulent sur leur propriété. Trop souvent, les simples bienfaits écologiques à eux seuls ne semblent pas faire le poids. Pourtant, il existe de nombreuses données démontrant que la protection de milieux naturels comporte une multitude de bénéfices dont plusieurs pertinents pour les municipalités, les développeurs, les agriculteurs ou les propriétaires privés. À cette fin, l'équipe d'Héritage Laurentien a tenté de rassembler diverses données démontrant que chacun de ces intervenants peut bénéficier de la protection de milieux naturels.

Cependant, la protection des milieux naturels autour de la CMM est très souvent considérée à l'échelle d'un seul site, sans qu'il y ait de mise en réseau des milieux naturels. Cela limite l'ensemble des bénéfices qu'ils peuvent comporter. À cette fin, de nombreuses métropoles ont, à travers la planète, mis en réseau leurs espaces verts et bleus avec divers bénéfices économiques, récréatifs, sociaux, touristiques et environnementaux. Elles ont opté pour un développement de leur territoire qui vise tant la protection de l'environnement et de la diversité biologique que le développement économique et les préoccupations sociales. Est-il possible de mettre en réseau les milieux naturels de la CMM et d'y favoriser un développement davantage durable ? Quelles méthodes ont été utilisées dans les autres métropoles ? Quelles alternatives s'appliquent le mieux à la CMM ?

3.1.2

Le programme de surveillance des marais dans la CMM

– Andrew Coughlan, *Études d’oiseaux Canada (ÉOC)*

Ensemble, les Grands Lacs et le fleuve Saint-Laurent constituent le plus grand système d’eau douce de la planète. Toutefois, le principal danger qui menace l’intégrité de cet impressionnant écosystème est la perte de milieux humides sains. Près de 80 % de la superficie des terres humides du Saint-Laurent présente au début de la colonisation a aujourd’hui disparu, principalement parce que les marais ont été asséchés et remblayés à des fins d’aménagement.

Études d’Oiseaux Canada (ÉOC) est un organisme à but non lucratif. Sa mission est d’accroître la compréhension, l’appréciation et la conservation des oiseaux et de leurs habitats au Canada et ailleurs. Afin de réaliser cette mission, ÉOC gère plusieurs programmes de surveillance à long terme menés par des bénévoles, dont le *Programme de surveillance des marais (PSM)*. Les objectifs de ce programme sont de mieux :

- connaître la répartition, l’abondance et la diversité des oiseaux de marais;
- décrire la relation entre certaines espèces cibles et leurs habitats;
- évaluer la santé des marais en se servant des oiseaux comme bio-indicateurs;
- sensibiliser le grand public à l’importance de conserver la biodiversité des marais.

Le PSM réalisé par ÉOC a été créé en 1995 dans le bassin des Grands Lacs afin de favoriser la conservation et la remise en état des marais du Canada et des États-Unis. En 2003, ÉOC et Environnement Canada de la région du Québec ont créé un partenariat afin que ce projet s’étende aux marais du Québec. Cette démarche s’insère dans le *Plan de conservation des oiseaux aquatiques du Québec* qui vise à promouvoir et mettre en œuvre les buts et objectifs généraux exprimés dans le *Plan de conservation des oiseaux aquatiques du Canada*.

Bien que le PSM se concentre sur le bassin du Saint-Laurent, il s’applique à tous les marais du Québec. Le principe derrière le PSM est l’installation de points d’écoute à travers tout le Québec, dont la région de Montréal. En 2006, environ une soixantaine de marais ont été inventoriés et 120 espèces d’oiseaux ont été observées ou entendues. Tout comme en 2004 et 2005, quelques mentions d’espèces rares ont été rapportées par les participants du programme.

Il n’existe qu’un site sur l’île de Montréal; néanmoins, il y en a deux à Laval, un sur l’Île-Bizard, deux à proximité de Boucherville, un à Longueuil, un à Châteauguay, un à Vaudreuil-Dorion, et enfin un dans le parc d’Oka et un à Terrebonne.

3.1.3

L'atelier de travail sur la protection des milieux humides

Cet atelier de travail était animé par Harvey Mead de Nature Québec. Le secrétariat était assuré par Mylène Bergeron et Adeline Bazoge de Nature Québec.

3.1.3.1 Faits saillants de l'atelier

Six (6) enjeux ont été identifiés dans le cadre de cet atelier.

Le **premier enjeu** identifie la difficulté de se doter d'une **définition commune et consensuelle de ce qu'est un milieu humide**. On considère notamment qu'il s'avère complexe d'en délimiter précisément les composantes en raison du dynamisme du milieu, et également d'en restreindre les limites des sources d'alimentation, donc de désigner une zone tampon adéquate. Autre élément de contrainte : il s'avère difficile de faire reconnaître l'importance de certains milieux, particulièrement ceux d'origine anthropique et ceux de petite superficie. La solution réside dans l'identification d'un consensus scientifique autour de la définition et de l'identification des milieux humides (comprenant les zones tampons) et dans la création d'outils de transfert de connaissances servant à faire connaître et reconnaître ce consensus. Les mots clés sont **consensus scientifique et transfert de connaissances**.

Le **deuxième enjeu** identifie le besoin de **se doter d'une gestion globale des milieux humides** notamment à l'échelle des municipalités. Les participants ont évoqué l'intégration territoriale, l'importance de privilégier les actions en fonction du maintien de la biodiversité territoriale et l'intégration dans les schémas d'aménagement comme étant des défis à relever pour répondre au besoin de se doter d'une vision globale. La connaissance de l'ensemble du portrait naturel à l'échelle des municipalités apparaît comme la première condition à remplir pour atteindre cet objectif. Les responsables municipaux, forts de cette connaissance, doivent mieux planifier leurs interventions afin de minimiser les impacts et les intervenants du milieu doivent utiliser les opportunités qu'offrent les périodes de planification pour faire connaître leurs actions de conservation. Donc, **acquisition de connaissances, planification et concertation**.

Le **troisième enjeu** fait valoir l'importance de **réhabiliter les milieux humides** dans la perception des citoyens. Globalement, et malgré de très nombreuses initiatives localisées, les milieux humides et les services naturels qui y sont associés demeurent peu connus. De plus, plusieurs des propriétaires ou gestionnaires de milieux humides ont des contraintes autres qui occultent l'importance de la conservation de ces milieux. Il faut maximiser les efforts visant la vulgarisation de l'information scientifique qui démontre les rôles que jouent les milieux humides. Il faut également faire la démonstration de la compatibilité entre conservation des milieux humides et maintien d'autres activités sur le territoire. On retient, **sensibilisation par la vulgarisation de l'information**.

Le **quatrième enjeu** fait référence au **zonage**. Il existe des problèmes de fragmentation du territoire et des incohérences potentielles dans l'application de zonages différents, dont la protection des territoires agricoles et la protection de la biodiversité. Dans plusieurs cas, des conflits existent entre les tenants de la conservation et les autres utilisateurs du territoire,

notamment les agriculteurs. La solution réside principalement dans des efforts de sensibilisation des agriculteurs et développeurs, mais également dans un effort de cohésion et de conciliation entre le développement urbain, le maintien d'activités agricoles et la conservation. Les mots maîtres sont **sensibilisation** et **conciliation** afin de faire face aux conflits d'usages.

Le **cinquième enjeu** évoque une **mauvaise utilisation du cadre juridique**. Plusieurs outils existent déjà mais sont peu utilisés. D'autres sont évidemment à concevoir. Plusieurs éléments ont été identifiés pour expliquer cet état de fait. Un manque de vision politique à l'échelle globale (lire Politique québécoise de conservation des milieux humides), le peu d'efforts d'intégration des milieux humides (conservation) dans les outils de planification territoriale (en développement dans quelques villes) et des craintes, peut-être justifiées, de poursuites juridiques à la suite des changements de zonage sont des raisons évoquées pour expliquer cette problématique. La solution passe par l'établissement de stratégies diverses qui vont de la concertation avec les élus et gestionnaires jusqu'à la mobilisation citoyenne pour « encourager » les élus à mieux intégrer la protection au sein des outils d'aménagement et dans leur réglementation (l'application de). Il faut donc, **concerter**, **mobiliser** pour favoriser l'**adoption ET l'application** des réglementations.

Le **sixième enjeu** de ce bloc fait valoir les difficultés inhérentes à l'**acquisition des milieux humides** pour des fins de conservation. La problématique est d'abord présentée comme un questionnement : Qui doit payer pour la conservation ? Le problème réside dans le fait que la conservation est généralement perçue comme un frein au développement à venir et même comme une perte d'usages, une perte de revenus. Diverses avenues de solution sont proposées, dont l'identification d'incitatifs fiscaux, la mise sur pied de taxes à la conservation qui aideraient les divers paliers gouvernementaux à financer la conservation. Un effort doit aussi être envisagé afin de rendre, lorsque possible, la conservation plus permissive à l'égard de certains usages moins dommageables. On propose donc de **créer des outils financiers et fiscaux** d'aide à l'acquisition.

3.1.3.2. Grille d'animation

Description de l'enjeu ou de la problématique	Défis ou obstacles rencontrés	Actions et moyens à préconiser	Porteurs d'actions potentiels
<p><u>Définition d'un milieu humide</u> La définition même de ce qu'est un milieu humide n'est pas claire.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ■ Difficile à délimiter, car ce sont des écosystèmes dynamiques. ■ Zone tampon, soit le réseau d'alimentation du milieu humide, est difficile à définir. ■ Doit-on traiter les milieux anthropiques de la même manière que les milieux naturels ? ■ Milieux humides de petites superficies n'ont pas beaucoup de valeur aux yeux des élus. 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Avoir des balises communes pour la définition et l'identification des milieux humides. ■ Utilisation de l'expertise du milieu scientifique en termes de définition d'un milieu humide. Il y a consensus scientifique. ■ Faire des fiches techniques et des guides à l'intention des différents intervenants. ■ Réseauter les différents intervenants. ■ Diffuser l'expertise acquise. 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Les organismes de conservation ■ Le milieu scientifique ■ Le Gouvernement
<p><u>Besoin d'une gestion globale</u> Les milieux humides sont gérés au cas par cas, sans vision globale.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ■ Regarder les milieux humides de façon globale (intégration territoriale). ■ Privilégier les actions sur la base du maintien de la biodiversité, pour les milieux d'intérêt. ■ Planifier l'aménagement, la gestion et la conservation de façon concertée au travers des schémas d'aménagement. 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Connaître l'ensemble des milieux naturels de la municipalité. ■ Souligner auprès des municipalités le besoin de planification. ■ Faire valoir aux intervenants leurs possibilités d'action via les outils de planification territoriale 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Les organismes de conservation ■ Le milieu scientifique ■ Le Gouvernement
<p><u>Image du milieu humide et de la conservation</u> Redorer l'image du milieu humide et de la conservation de celui-ci.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ■ Les agriculteurs ne sont pas tentés par l'idée de faire de la conservation, ils ont déjà assez de contraintes à gérer. ■ Les citoyens connaissent mal les milieux humides et leur rôle 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Démontrer que la conservation n'est pas forcément dommageable aux autres activités (agricoles, urbaines...) ■ Valoriser le rôle des milieux humides dans la protection de la qualité de l'eau et de la sécurité publique. ■ Vulgariser l'information concernant les milieux humides. 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Les organismes de conservation ■ Le milieu scientifique

Description de l'enjeu ou de la problématique	Défis ou obstacles rencontrés	Actions et moyens à préconiser	Porteurs d'actions potentiels
<u>Le zonage</u> La fragmentation du zonage ex : territoire agricole vs territoire agro-forestier, protection de territoire agricole vs protection pour la conservation....	<ul style="list-style-type: none"> ■ Difficile de protéger des territoires car il y a beaucoup de conflits. ■ Conflits avec les agriculteurs. ■ Conflits avec le CPTAQ. 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Changer l'atmosphère de conflits. ■ Acceptation de la nécessité d'agir. ■ Sensibilisation auprès des agriculteurs et des développeurs. ■ Conciliation entre le milieu agricole et le milieu urbain. Cohérence sociale. ■ Apporter la problématique du zonage et de la CPTAQ à la Commission sur l'agriculture et l'agroalimentaire. 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Les citoyens ■ Les municipalités ■ Le Gouvernement
<u>Mauvaise utilisation du cadre juridique</u> Les outils légaux qui permettraient de protéger les milieux humides de façon efficace existent mais sont souvent mal ou sous utilisés.	<ul style="list-style-type: none"> ■ Il n'y a pas de volonté politique d'imposer une réglementation aux milieux humides au sens large. ■ La conservation ne fait pas bonne figure dans les schémas d'aménagement, et est souvent reprise de façon non efficace dans les plans d'urbanisme. ■ Les municipalités ont peur des poursuites juridiques à la suite des changements de zonage de leurs terrains, pour passer en zone de conservation, qui limite ainsi les usages. 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Les schémas d'aménagement des MRC doivent avoir une vision globale de la protection des milieux humides pour que ce soit perceptible au niveau de la CMM. ■ Favoriser les communications pour qu'il y ait concertation entre les différents acteurs. ■ Faire du lobbying organisé auprès des promoteurs et des municipalités. ■ Pouvoir citoyen. ■ En passant par le schéma d'aménagement, il est possible de faire un règlement de contrôle intérimaire. 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Les municipalités ■ Les citoyens ■ Ils doivent se saisir des dossiers afin de faire suffisamment de pression pour changer la réglementation
<u>Coût associé à la conservation</u> Qui doit payer pour la conservation ?	<ul style="list-style-type: none"> ■ La conservation est associée, dans les esprits, à une perte de revenus pour les promoteurs, les agriculteurs et les municipalités. ■ La conservation entraîne des pertes d'usages sur le territoire 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Mettre au point des incitatifs financiers pour pousser à la conservation, par exemple une exemption de taxes pour les propriétaires. ■ Assouplir notre vision de la conservation, autoriser des usages compatibles avec le maintien des écosystèmes. ■ Convaincre le Gouvernement d'assumer les coûts de la conservation. ■ Financer les politiques de conservation des villes ou municipalités par la perception de taxes pour la conservation. 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Les municipalités. ■ Le gouvernement provincial. ■ Lobbying des groupes de conservation

3.1.3.3. Participants à l'atelier

	Nom	Prénom	Organisme
1	Asch	Patrick	Héritage Laurentien
2	Benoit	Gilles	Ville de Laval
3	Brochu	Jean-Sylvain	Sauvons nos boisés et milieux humides
4.	Brunel	Pierre	Institut québécois de la biodiversité
5	Busque	Laurier	SCCNRS
6	Charland	Nathalie	Comité des citoyens de Pointe-Fortune
7	Chevrier	Marie Pierre	Université de Montréal et RÉSAP
8	Côté	Chantal	MRNF – Faune
9.	Coughlan	Andrew	Études d'oiseaux Canada
10	Dandurand	Josée	
11	Dupéré	Jean-Philippe	Héritage Laurentien
12	Durand	Michel	Environnement-Nature Boucherville
13	Frenette	Mélanie	Conservation de la nature
14	Gauthier	Annie	DDH Environnement
15.	Gibson	Isabelle	Canards Illimités
16	Hayé	Viviane	Comité ZIP Ville-Marie
17.	Joly	Martin	MDDEP
18.	Laparé	Richard	Transports Québec
19.	Montpetit	Tommy	Sauvons nos boisés et milieux humides
20	Olivier	Éric	Groupe SM
21	Pelletier	Richard	CRE Laval
22	Provost	Christine	Ville de Longueuil
23	Richard	Marie-Claude	Groupe Rousseau Lefebvre
24	Trépanier	Marie-Odile	Institut d'urbanisme – Université de Montréal

3.2 LA PROTECTION DES ESPÈCES FAUNIQUES ET FLORISTIQUES À STATUT PRÉCAIRE

3.2.1

L'Atlas des habitats du chevalier cuivré (*Moxostoma hubbsi*) du Saint-Laurent et de ses tributaires

– Amélie Gagnon, Comité Zip des Seigneuries

Le chevalier cuivré, la seule espèce vertébrée endémique au Québec, est un acteur unique et substantiel au niveau de la biodiversité du Canada. Sa répartition géographique est limitée à l'amont de la vallée du Saint-Laurent : dans le corridor fluvial et dans de rares tributaires. La situation précaire de sa population lui a valu d'être la première espèce désignée menacée au Québec en vertu de la Loi sur les espèces vulnérables et menacées. Il fait l'objet de plusieurs études majeures visant son rétablissement.

L'habitat du chevalier cuivré subit diverses pressions reliées à l'altération du régime hydrologique, aux opérations de dragage, au remblayage, à la navigation de plaisance, aux pêches accidentelles et à d'autres usages et aménagements du territoire.

Il est nécessaire de localiser les espèces et leurs habitats pour prendre des actions concrètes de conservation et ainsi diminuer les menaces auxquelles ils sont confrontés. Nous avons donc créé un *Atlas des habitats du chevalier cuivré* tout en le mettant en relation avec ces diverses menaces. Durant l'année 2004, grâce au projet de télémétrie, nous avons été en mesure de caractériser son habitat; il était maintenant important d'utiliser ces données afin de protéger le milieu que le chevalier occupe.

L'*Atlas des habitats du chevalier cuivré* représente une synthèse des connaissances géoréférencées acquises sur cette espèce. L'Atlas lie les observations qui ont été faites par le passé à la modélisation.

Le projet visait à caractériser l'habitat du chevalier cuivré en vue de modéliser les habitats potentiels dans le Saint-Laurent fluvial, du lac Saint-Louis au lac Saint-Pierre. Cette caractérisation de l'habitat a permis : (1) de produire l'*Atlas des habitats du chevalier cuivré*, un outil essentiel pour la prise de décision concernant cette espèce unique au Québec; (2) de réaliser une analyse et des recommandations sur l'impact du niveau d'eau et (3) d'identifier les habitats à protéger et les actions à enclencher.

Le projet rejoignait également plusieurs stratégies et actions soulevées dans le nouveau *Programme de rétablissement pour la survie du chevalier cuivré (*Moxostoma hubbsi*) 2004-2008*.

L'Atlas fournit des caractéristiques permettant de sélectionner des lieux de réintroduction permettant la survie des individus. Il est un outil primordial dans la hiérarchisation des sites à protéger et pour décrire l'habitat essentiel du chevalier cuivré dans son aire de distribution. Se basant sur les données de caractérisation obtenues par la télémétrie, cet atlas permet d'identifier les habitats utilisés par le chevalier selon les saisons. Il donne des indications sur la gestion des niveaux de l'eau et identifiera les habitats à conserver. L'Atlas sert d'outil de prise à la décision aux diverses instances (villes, municipalités, MDDEP, MRNF, MAPAQ, MPO, Transports Canada et Québec) lors de l'analyse de projet touchant les cours d'eau (fleuve et tributaires)

3.2.2

Un complément aux plans de rétablissement : des plans de conservation. Une première pour la rainette faux-grillon de l'ouest de la Montérégie

– Geneviève Audet, Centre d'information sur l'environnement de Longueuil (CIEL)

Le Centre d'information sur l'environnement de Longueuil a initié au printemps 2004 un important projet visant la conservation des habitats de la rainette faux-grillon de l'ouest en Montérégie.

Cette espèce était abondante dans les années 1950, mais à cause des importants déclinés observés, elle a été désignée vulnérable en 2000. Au Québec, son aire de répartition est restreinte au sud de la Montérégie et de l'Outaouais. Depuis sa désignation, il existe un plan de rétablissement de l'espèce. Jusqu'à récemment, les actions de l'équipe de rétablissement étaient situées au niveau de l'acquisition de connaissances sur l'espèce, mais ne visaient pas à fond la protection des habitats.

Pour combler cette lacune, un important inventaire a été réalisé en 2004 par Isabelle Picard et Jean-François Desroches, avec le Centre d'information sur l'environnement de Longueuil. Cet inventaire a permis de situer précisément les habitats essentiels de la rainette faux-grillon de l'ouest en Montérégie. À la suite de cet inventaire, une évaluation de la priorité de conservation de ces habitats a été complétée en 2005 afin d'orienter les futures démarches de conservation.

Ces démarches ont pris la forme de plans de conservation. Ces plans de conservation sont spécifiques à une municipalité ou à un propriétaire d'importance, tel Hydro-Québec. Avec l'aide des autres membres de l'équipe de rétablissement de la rainette faux-grillon de l'ouest au Québec et de bénévoles, le premier Plan de conservation de la rainette faux-grillon de l'ouest en Montérégie, réalisé pour la ville de Boucherville, a été rendu public en août 2006.

On retrouve dans ce plan de conservation une mise en contexte qui situe l'espèce, son importance et la priorité de conserver ses habitats. On y explique les principes qui doivent guider la conservation et on définit ce qui devrait être conservé pour assurer la pérennité de l'espèce et de ses habitats.

Le projet a été financé par la Fondation de la faune du Québec et le Programme d'intendance de l'habitat des espèces en péril du gouvernement du Canada.

3.2.3

L'atelier de travail sur la protection des espèces à statut précaire

L'atelier de travail était animé par Jean-Éric Turcotte de Nature Québec / UQCN. Le secrétariat était assuré par Lucie Hugon et Vincent Thibeaud de Nature Québec / UQCN.

3.2.3.1. Faits saillants de l'atelier

Le **premier enjeu** évoqué identifie l'importance de constituer des **réseaux** d'intervenants du milieu, associés aux différentes espèces à statut précaire, qui agiraient comme autant de **comités de veille**. Les principaux défis évoqués sont associés au besoin de partage de connaissances mais également au besoin de mettre en commun des moyens pour mieux harmoniser et faire connaître les problématiques, particulièrement pour des espèces plus marginales qui intéressent moins l'opinion publique. Le principal moyen évoqué est le réseautage des groupes qui vivent les mêmes problématiques, ou qui travaillent sur les mêmes espèces. Il apparaît aussi essentiel de développer auprès de la population un sentiment d'appropriation de ces espèces. La **mise en commun (via réseautage), la vulgarisation et la sensibilisation** sont les éléments porteurs.

Le **deuxième enjeu** est nettement plus technique et fait référence à l'importance de **se doter d'échelles communes d'intervention**. Le premier défi vise à établir une vision commune de l'échelle à utiliser pour les interventions (espèce, habitat, écosystème, etc.) et de mettre tout le monde en accord sur la nature de l'intervention à faire. Il faut également tenir compte de l'échelle temporelle particulièrement importante dans la gestion faunique. En effet, certaines espèces auront besoin d'une protection à perpétuité, d'autres de mesures plus temporaires. Par contre, certains évoquent l'importance de véritablement assurer la pérennité des espèces, une notion souvent peu comprise ou peu prise en compte face aux prérogatives du développement. **Harmonisation des échelles d'intervention, faire connaître le principe de pérennité.**

Le **troisième enjeu** est directement en lien avec l'importance d'établir **des protections suffisantes** pour l'ensemble des espèces en péril ou en voie de l'être. Évidemment, les obstacles passent par l'établissement d'une réglementation adéquate, mais plus encore par l'application de cette réglementation. Autre obstacle majeur, les espèces à protéger sont souvent associées à des habitats à proximité des zones de développement, des habitats qui subissent ou sont susceptibles de subir des pressions fortes des développeurs ou utilisateurs. Les solutions sont donc intimement associées à la capacité d'appliquer des réglementations existantes dans la plupart des cas, et d'inciter les gestionnaires, les développeurs ou les propriétaires à prendre en compte dans leurs interventions la présence des habitats des espèces menacées. À retenir donc, **l'application des réglementations** (en y attribuant les ressources nécessaires) et **l'identification d'incitatifs** pour la protection.

Le **quatrième enjeu** mise sur l'importance de la **sensibilisation** comme outil de conservation. Il apparaît qu'il existe beaucoup d'expertise et d'outils mais que ceux-ci sont disséminés partout sur le territoire et que, actuellement, il n'existe que peu d'efforts (et de moyens) de mise en commun. Cependant, certains outils sont difficilement adaptables d'une espèce à l'autre. Enfin, la sensibilisation qui peut viser, ultimement la mobilisation, peut être un moyen à privilégier pour contrer l'inertie bureaucratique ou politique. La **mise en commun des outils** et la **sensibilisation** du grand public sont les mots clés.

Le **cinquième enjeu** apporte simplement une nuance. Il est important de porter certains efforts à la **protection des espèces floristiques** en péril ou en voie de l'être qui n'obtiennent pas la même attention que les espèces fauniques, et nécessite aussi une protection par habitat.

3.2.3.2. Grille d'animation

Description de l'enjeu ou de la problématique	Défis ou obstacles rencontrés	Actions et moyens à préconiser	Porteurs d'actions potentiels
Mise en place d'un comité de veille, réseautage	<ul style="list-style-type: none"> ■ Mise à jour et harmonisation des données, partage des connaissances. ■ Prévention difficile lorsque la priorité est donnée aux urgences. ■ Comité de veille avec entrée par habitat, espèce ou écosystème : dépend du public cible. ■ Difficile de vendre certaines espèces qui n'intéressent pas le grand public (ex : rainette). 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Mise en réseau. ■ Cibler l'intervention à l'échelle de l'écosystème. ■ Rendre l'information accessible en adaptant son discours. ■ Créer un sentiment d'appartenance, d'appropriation par l'implication de la communauté, des usagers. 	<ul style="list-style-type: none"> ■ MDDEP, les organismes de conservation locaux et tout le monde ! ■ Le Ministère peut être un acteur gestionnaire de la prévention (vision globale). ■ Identifier des porteurs de dossier acteurs du milieu = ambassadeurs.
Définir une échelle	<ul style="list-style-type: none"> ■ Interventionnisme ou intendance (limiter ses activités pour l'autorégulation de la nature). ■ Entrée plus par l'échelle territoriale que temporelle car le temporel est plus aléatoire (ex de l'oie des neiges qui est passée de précaire à surabondante). 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Harmoniser les échelles d'intervention (spatiale et temporelles en fonction des besoins réels et selon les connaissances acquises). ■ Protection sur le long terme = à perpétuité. Faire comprendre la nécessité de la pérennité des espèces. 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Ministères spécialisés (MPO, MRNF, MDDEP et E. Canada). ■ Centre d'expertises. ■ Groupes et réseau de conservation.
Protection des espèces (interventions)	<ul style="list-style-type: none"> ■ Manques réglementaires ou obstacles à appliquer les règlements. ■ Obstacle financier : peu de programmes financiers existant en fonction de l'importance des dossiers à régler. 	<ul style="list-style-type: none"> ■ privilégier les espèces (court terme). ■ Adapter et appliquer les réglementations (mettre en place les ressources nécessaires). ■ Travailler avec les propriétaires et les fidéliser pour éviter les problèmes d'achat vente de terrain. ■ Mettre sur pied une série d'incitatifs visant à assurer le maintien des habitats/espèces. ■ Identifier des sources de financement pour l'acquisition. 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Gouvernements (ministères) concernés (comprenant les gouvernements municipaux). ■ Groupes de conservation. ■ Gouvernements, bailleurs de fonds privés.

Description de l'enjeu ou de la problématique	Défis ou obstacles rencontrés	Actions et moyens à préconiser	Porteurs d'actions potentiels
Priorité : la sensibilisation	<ul style="list-style-type: none"> ■ Mettre en commun l'expertise : on ne connaît pas ce que font les autres. ■ Contrer le manque de volonté politique de la part des élus (inertie). ■ Multitude d'outils de communication car chaque cas est différent et s'applique à un territoire particulier. 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Réseautage. ■ Mise en valeur des milieux naturels : valoriser les externalités (pôles d'activités générées), valeur identitaire. ■ Mettre du matériel en commun à l'aide d'outils promotionnels plus globaux. ■ Sensibiliser les électeurs, mobiliser les citoyens pour contrer l'inertie politique. 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Les organismes de conservation locaux avec un organisme de coordination. ■ Comités de rétablissement.
Réglementation différente pour la faune et la flore	<ul style="list-style-type: none"> ■ On protège l'habitat pour la faune mais pas pour la flore. ■ Méconnaissance des outils. 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Faire connaître les outils. ■ Identifier des programmes de financement pour les espèces floristiques. 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Pour la flore, le MDDEP a déjà répertorié les espèces et les acteurs, il manque du financement pour réunir les intervenants.

3.2.3.3 Participants à l'atelier

	Nom	Prénom	Organisme
1	Arcano	Olivier	Héritage Laurentien
2	Arroyo	Helena	TOHU
3.	Audet	Geneviève	Centre d'information sur l'environnement de Longueuil
4	Benoit	Amélie	Comité ZIP des Seigneuries
5	Caron	Jacinthe	Corridor Appalachien
6	Comeau	Céline	Environnement Nature Boucherville
7	Delorme	Michel	Biodôme de Montréal
8	Dorais	Martin	Conseil du patrimoine de Montréal
9	Fabianek	Francois	Biodôme de Montréal et UQAM
10	Gagnon	Amélie	ZIP des Seigneuries
11	Garceau	Carole	Association pour la protection du boisé de Sainte-Dorothée
12	Grandmont	Jo-Anne	Explorons la nature
13	Jaume	Nathalie	Conservation de la nature
14	Jolicoeur	Guy	Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs
15	Laliberté	Patrice	Conservation de la nature
16	Leveille	Martin	Ministère des Ressources naturelles et Faune
17	MacDonald	Jeffrey	SCCNRS
18	Paris	Bruno	SCF / Environnement Canada
19	Richard	Éric	Les Amis de la montagne
20	Saint-André	Ghislaine	Fondation de la faune du Québec
21	Tellier	Annie	Société de biologie de Montréal

3.3 ESPACES BOISÉS : INITIATIVES ET DÉFIS DE PROTECTION

3.3.1

Protection et mise en valeur du corridor forestier du mont Saint-Bruno

– Romy Bazo, Fondation du Mont Saint-Bruno et de Stéphane Tanguay de Nature-Action Québec

Région ciblée par le projet – Le territoire du projet est situé dans les Basses-terres du Saint-Laurent, et plus précisément dans la plaine du haut Saint-Laurent, soit dans la région montréalaise, sur la rive sud de la Communauté métropolitaine de Montréal. Le secteur 1 englobe environ 450 hectares d'habitats limitrophes au parc national du Mont-Saint-Bruno et chevauche les municipalités de Saint-Bruno-de-Montarville, de Sainte-Julie et de Saint-Basile-le-Grand. Le secteur 2 couvre un territoire de plus de 100 km² et fait état d'un corridor forestier en lien avec le secteur 1. Une quinzaine de municipalités de 5 MRC différentes se retrouvent dans ce secteur.

Objectif – La phase II du projet de protection et de mise en valeur du corridor du mont Saint-Bruno et de ses corridors s'inscrit dans la continuité de la phase I. Le projet vise à créer une zone tampon au pourtour du Parc national du Mont-Saint-Bruno et à protéger l'intégrité des boisés d'importance qui forment des corridors forestiers de part et d'autre de cette colline montréalaise, de manière à contrer la perte et la fragmentation de l'habitat de plusieurs espèces à statut précaire.

Description succincte des activités

- 1) Inventaires et caractérisations : les données déjà existantes seront rassemblées et des inventaires sur le terrain viendront compléter les informations manquantes ou valider celles déjà disponibles. Nos efforts porteront en priorité sur les propriétés pour lesquelles les données existantes laisseront apercevoir qu'elles recèlent des éléments sensibles d'importance.
- 2) Identification des propriétaires et de l'utilisation du territoire : une base de données sur les différents propriétaires et leur propriété, de même que les usages qui y prennent place ou les menaces s'y trouvant, sera constituée. Un effort sera aussi consenti pour répertorier et entrer en contact avec les divers intervenants (association, groupe de défense, etc.) qui œuvrent dans la région au niveau des milieux naturels.
- 3) Poursuite des actions d'intendance : l'objectif de ces rencontres sera d'informer et/ou de sensibiliser le propriétaire aux différentes options de conservation et d'évaluer leur niveau d'intérêt à s'engager dans l'une ou l'autre des options.
- 4) Promotion de la foresterie durable : nous inaugurerons, avec la phase II, la promotion de la foresterie durable, en appliquant le modèle du plan d'aménagement multiressources avec options de conservation comme moyen de faire changer les pratiques usuelles d'exploitation forestière.
- 5) Concertation : finalement, nous maintiendrons et augmenterons les opportunités de concertation avec les différents organismes œuvrant sur le territoire et nous suivrons l'actualité régionale en matière de protection des milieux naturels et des espèces en péril.

3.3.2

Restauration et aménagement faunique du boisé des Pères

– Erik Bassil, Centre écologique du Grand Montréal

Les objectifs de ce projet sont : protection, restauration et aménagement faunique du boisé des Pères dans l'arrondissement Rosemont-La Petite-Patrie (finaliste aux Phénix de l'environnement 2004). Dans le cadre de ce projet débuté en 1999, quatre phases ont été réalisées à ce jour, pour un investissement dépassant les 400 000 \$.

Plusieurs interventions ont été réalisées :

- la consolidation du terrain;
- l'enlèvement de déchets de toutes sortes (domestiques, construction, biomédicaux, etc.);
- le développement de méthodes d'éradication du *Rhamnus cathartica* (arbuste envahissant des milieux naturels);
- la plantation de milliers d'arbres, d'arbustes et d'herbacées indigènes typiques à l'érablière à caryers;
- la réintroduction d'espèces végétales protégées;
- l'installation de nichoirs pour l'avifaune du boisé;
- la mise en place d'un partenariat durable avec l'arrondissement;
- le changement de zonage afin d'assurer la pérennité du site;
- la restauration d'un milieu humide permettant la réintroduction d'amphibiens.

De nombreux problèmes ont été solutionnés au cours des ans et les solutions sont trop nombreuses pour être énumérées

3.3.3

L'atelier de travail sur la protection des boisés

L'atelier de travail était animé par Mélanie Desrochers de Nature Québec / UQCN. Le secrétariat était assuré par Christiane Belle-Larant et François Cantin de Nature Québec / UQCN.

3.3.3.1. Faits saillants de l'atelier

Le **premier enjeu** évoque la **diminution importante du couvert forestier** sur le territoire de la CMM. Plusieurs défis ont été évoqués. Parmi eux, notons : la large proportion du territoire qui est privé, ce qui limite les interventions des gouvernements, le développement des zones urbaines et agricoles, les contraintes politiques dont un certain désengagement local vs les impératifs économiques régionaux, le manque de moyens d'intervention des organismes de conservation (financement et mise en commun par le réseautage). La solution pour freiner cette diminution passe par une gamme d'actions à privilégier qui va de la modification des approches traditionnelles de développement (pour contrer l'étalement urbain notamment), à l'identification d'incitatifs visant à freiner les coupes dans ces boisés pour les propriétaires (dont par exemple la taxation), évidemment, également par l'acquisition de ces derniers pour des fins de conservation. Il apparaît évident que toutes ces mesures devraient faire l'objet du développement d'une **vision globale axée sur la préservation de l'intégrité des boisés** encore en place.

Le second enjeu porte sur les éléments législatifs à mettre en place ou à améliorer. Certaines mesures dans les lois ou règlements vont actuellement à l'encontre des options de conservation (protection du territoire agricole) tandis que d'autres pourraient être modifiées de façon à établir plus clairement des objectifs à atteindre (urbanisme). Aussi, aucune loi québécoise ne permet de cibler strictement les boisés du Québec méridional. Enfin, on dénote un manque important de ressources pour l'application des règlements existants. Le mot clé, **bonification des outils législatifs** autant par le développement, que la modification ou l'application.

N.B. – L'enjeu 1 est plutôt transversal et aurait pu faire l'objet d'un redécoupage mais dans l'esprit de coller à la réalité de l'atelier, nous avons préconisé de le maintenir dans sa forme initiale.

3.3.3.2. Grille d'animation

Description de l'enjeu ou de la problématique	Défis ou obstacles rencontrés	Actions et moyens à préconiser	Porteurs d'actions potentiels
Diminution du couvert forestier en dessous de 30 %	<ul style="list-style-type: none"> ■ Mode de tenure des terres (privées) ■ Syndrome de l'oubli du paysage passé ■ Étalement urbain, étalement des terres cultivées ■ Répartition géographique des espaces boisés ■ Approche trop sectorielle car : <ul style="list-style-type: none"> ■ Non-engagement des pouvoirs locaux et cloisonnement des élus ■ Manque de concertation des groupes environnementaux ■ Manque d'argent pour acquérir des terrains 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Changer l'approche traditionnelle d'aménagement ■ Baisse de taxation / nouvelles taxations ■ Incitatifs financiers ■ Conservation volontaire ■ Acquisition, sensibilisation, définition de couvert forestier ■ Adopter une stratégie globale 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Gouvernement du Québec ■ Tout le monde ■ Organismes de conservation ■ Municipalités, gouvernements du Québec et du Canada ■ Citoyens ■ Propriétaires ■ Entreprises ■ Fonds d'acquisition financé par des entreprises
Législation	<ul style="list-style-type: none"> ■ <i>Loi sur la protection du territoire agricole</i> est contre la conservation ■ Modifier la loi d'urbanisme : augmenter de 10 à 20 % la portion de territoire vouée à la protection ■ Absence de loi pour protéger les espaces boisés au niveau provincial ■ Manque de volonté, manque de suivi au niveau de la législation actuelle : manque d'inspecteurs ■ Manque de réglementation sur les boisés 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Essayer de participer aux consultations publiques, faire des pressions, participer à sa révision ■ Faire reconnaître un statut de conservation comme étant une activité compatible avec l'activité agricole et les terres agricoles ■ Renforcer la loi sur l'urbanisme ■ Outils cartographiques 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Gouvernement du Québec ■ Comités indépendants ■ Entités indépendantes, tels que Parc Board à Montréal

Considérations générales : ces éléments ont été identifiés comme étant des suggestions à l'endroit de Nature Québec

- Pousser l'entreprise privée à s'impliquer dans la défense du boisé, dans l'achat d'espaces boisés pour en faire un projet collectif
- Améliorer, mettre en place une concertation entre les groupes environnementaux, mieux faire circuler l'information
- Développer un Forum d'échanges : exemple extranets pour les membres et groupes de conservation

Considérations générales : ces éléments ont été identifiés comme étant des suggestions à l'endroit d'intervenants de la CMM

- Mise en place de comités scientifiques indépendants pour la région de Montréal : statuer sur le pourcentage du couvert et - évaluation des espaces boisés à conserver
- Concertation des groupes sur le territoire de la CMM : vision régionale

3.3.3.3. Participants à l'atelier

	Nom	Prénom	Organisme
1.	Arce	Sandra	Étudiante UQAM
2.	Barabé	Anne	Environnement Nature Boucherville
3.	Bassil	Éric	Comité écologique du grand Montréal
4.	Bazo	Romy	Nature-Action Québec + Fondation Mont Saint-Bruno
5.	Bédard	Geneviève	Éco-Nature
6.	Castejon	Jasmine	Consultante biologie
7.	Causse	Vincent	Conservation de la nature
8.	Duchemin	Éric	Nature Québec / UQCN
9.	Duguay	Stéphanie	Génivar
10.	Duperron	Daniel	Union pour les droits de la nature
11.	Duquette	Jacques	Héritage Laurentien
12.	Dureault	Annie	Association de coordination des valorisateurs écologiques
13.	Garand	Guy	CRE Laval
14.	Garneau	Carole	Ville de Blainville
15.	Godsmark	Sydney	Corporation de mise en valeur du bois de l'Équerre
16.	Grossenbacher	Geneviève	Valorisateurs écologiques
17.	Hesselink	Bill	Héritage Laurentien
18.	Hubert	Jean	Réseaux des milieux naturels protégés
19.	Kilburn	Peter	Nature Québec / UQCN
20.	Labelle	Chantal	Association pour la protection du boisé de Sainte-Dorothée
21.	Laflamme	Jean	Fondation du Mont Saint-Bruno
22.	Lapalme	Joëlle	Les Amis et le Centre de la montagne
23.	Lapointe	Martin	Université de Montréal
24.	Lemay	Lyse	Corporation de mise en valeur du bois de l'Équerre
25.	Lépine	Guy	Fondation de la faune du Québec
26.	Marzinotto	Erika	Coalition verte
27.	Mc Neil	Lucie	Corporation de mise en valeur du bois de l'Équerre
28.	Morazain	Jacques	Réseaux des milieux naturels protégés
29.	Oyama	Daniel	Coalition verte
30.	Paquette	Jean-Guy	Union pour les droits de la nature
31.	Robert	Nicole	GUEPE + CIME Haut Richelieu
32.	Rogers	Léo	Héritage Laurentien
33.	Tanguay	Stéphane	Nature-Action Québec
34.	Tremblay	Maxime	MEHR

3.4 PROTECTION ET RESTAURATION DES BANDES RIVERAINES

3.4.1

Caractérisation des cours d'eau et de leur biodiversité à Laval

– *Richard Pelletier et Stéphanie Bourgault du Conseil régional de l'environnement de Laval*

La région de Laval enregistre depuis quelques années un taux de croissance et de développement sans précédent. Devant cette situation, le CRE de Laval a orienté depuis 2000 ses efforts en faveur de la conservation des milieux naturels, lesquels risquent de disparaître en bonne partie sous la pression de l'urbanisation.

La conservation de ces milieux fragiles, particulièrement en région urbaine, est une condition essentielle au maintien de la biodiversité, et une meilleure connaissance de ces éléments naturels constitue un outil de base pour assurer leur protection. En ce sens, les travaux du CRE relatifs aux milieux humides depuis 2000 ont eu des répercussions indéniables sur la protection de ceux-ci. C'est dans cet esprit que la CRE de Laval a entrepris une étude afin de mieux cerner la situation des cours d'eau sur le territoire lavallois.

Au cours de l'été 2006, le CRE a réalisé la caractérisation de sept ruisseaux. Les cours d'eau retenus présentent un potentiel écologique significatif, ils sont tous localisés en zone blanche et subissent une grande pression liée au développement urbain.

La caractérisation consiste à évaluer différents paramètres physiques et biologiques des cours d'eau, selon un découpage en tronçons relativement homogènes. Les critères retenus pour la « fiche terrain » détaillent dans un premier temps les observations en lien avec le milieu ambiant (secteur agricole, résidentiel, milieu humide, industriel, etc.) et la localisation par des coordonnées GPS du tronçon. Dans un deuxième temps, les informations recueillies permettent de décrire l'aspect physique du ruisseau. Est-ce que le tracé est d'apparence naturelle ou anthropique ? Observe-t-on des aménagements ? Quelle est la profondeur de l'eau ? Contient-elle des matières en suspension ? Si un talus est observé, quelle en est la pente ? Est-il stable ? De plus, des informations qualitatives sur les strates de végétation ont été notées pour chaque tronçon. Il s'agissait essentiellement d'information sur la présence ou l'absence des différentes strates et leur densité.

Dans un troisième temps, une équipe de biologistes a dressé la liste des espèces animales et végétales rencontrées dans le littoral et dans la bande riveraine. Les données ont été intégrées dans une base de données Access et couplées à un système d'information géographique (SIG) afin de permettre une analyse plus poussée des observations réalisées sur le terrain.

Le projet se poursuivra en 2007 afin de caractériser un plus grand nombre de ruisseaux. Une meilleure connaissance de l'état des cours d'eau de l'île Jésus permettra de mieux les protéger et d'assurer leur intégration harmonieuse à la trame urbaine plutôt que de les voir disparaître dans une canalisation. Malheureusement, plusieurs tronçons ont ainsi disparu au fil du temps, et ce, malgré l'entrée en vigueur en 1987 de la Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables.

3.4.2

Le cours d'eau Richer

– Sébastien Rioux, Club Consersol Vert Cher

Le Club Consersol Vert Cher, fondé à l'été 1997, est au fait que la démarche d'un processus de développement durable passe assurément par la concentration des actions agroenvironnementales à l'intérieur d'un bassin versant. Le fait de profiter de l'expertise et de l'implication d'un grand nombre d'intervenants maximise les chances de réussite d'une telle initiative.

L'acceptation du projet *Le bassin du ruisseau Richer : une communauté qui s'investit pour la biodiversité* au Programme de mise en valeur de la biodiversité des cours d'eau en milieu agricole de la Fondation de la faune du Québec et de l'Union des producteurs agricoles représente pour le Club Consersol Vert Cher l'occasion de montrer qu'environnement et agriculture ne sont pas deux termes mutuellement exclusifs.

Le bassin versant du ruisseau Richer reflète parfaitement le portrait d'un écosystème extrêmement modifié, où une agriculture intensive est pratiquée depuis des décennies. Toutefois, un point intéressant à souligner vient du fait que cette région possède une grande diversité dans l'utilisation des sols par les différents types de cultures. Ces espaces recèlent une importance non négligeable au niveau faunique, car plusieurs espèces de petits mammifères et d'oiseaux affectionnent tout particulièrement ces habitats. En somme, ce territoire a la capacité de représenter un véritable laboratoire de restauration de la biodiversité, car, contrairement à ce que l'on pourrait croire, il n'est pas exempt de vie.

Les actions que nous entreprendrons dans le cadre du Programme de mise en valeur de la biodiversité des cours d'eau en milieu agricole ont pour but d'améliorer divers aspects des habitats floristiques et fauniques. Dans un premier temps, nous envisageons la stabilisation et la végétalisation des berges, la plantation de haies brise-vent et la protection des bandes riveraines. Ces aménagements amélioreront la qualité des cours d'eau tout en créant des habitats de reproduction et des corridors de déplacement pour plusieurs espèces de plantes aquatiques, de poissons, d'amphibiens, de reptiles et d'oiseaux.

Dans un deuxième temps, l'installation de nichoirs à Merle bleu de l'Est, à Hirondelle bicolor et à Crécerelle d'Amérique, l'implantation de haies brise-vent/bandes riveraines composées de produits forestiers non ligneux (PFNL) et la création de zones tampons composées de plantes herbacées aux abords des cours d'eau sont toutes des mesures qui viseront directement à accroître les populations de ces oiseaux.

Pour ce faire, le Club Consersol Vert Cher pourra compter sur la participation de nombreux partenaires régionaux dont : le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec, le ministère des Ressources naturelles et de la Faune, la municipalité de Saint-Marc-sur-Richelieu, le Comité de valorisation du bassin de la rivière Richelieu (COVABAR), l'Université de Sherbrooke, l'Université Laval, l'Université du Québec à Montréal, le Centre de la nature du mont Saint-Hilaire, l'Institut de recherche et de développement en agroenvironnement et le comité de l'environnement de Saint-Marc-sur-Richelieu.

3.4.3

L'atelier de travail sur la protection et la restauration des bandes riveraines

L'atelier de travail était animé par Charles-Eugène Bergeron de Nature Québec. Le secrétariat était assuré par Geneviève Faguy et Brigitte Boulianne de Nature Québec.

3.4.3.1. Faits saillants de l'atelier

Le **premier enjeu** vise la **protection des bandes riveraines**. Un des principaux défis apparaissant face à cet enjeu est lié à la capacité d'agir sur des terres privées, auprès d'une multitude d'intervenants qui appliquent de façon hétérogène les lois et règlements, les mesures de protection et qui ont également des sensibilités diverses à la conservation. Il s'avère sans doute plus facile de prévoir des interventions homogènes sur des secteurs du territoire qui sont de tenure publique. Comme il y a de multiples défis liés à un enjeu aussi large, il y a de multiples solutions associées. Certains ont donc évoqué la nécessité du recours à l'information, à la sensibilisation des propriétaires riverains. D'autres évoquent soit l'acquisition ou un plus grand pouvoir d'intervention de la part d'organismes publics ou même d'ONG dont les OBV. D'autres encore soulignent la pertinence d'intégrer davantage de considérations, voire de contraintes à l'intérieur des outils de planification territoriale dont les schémas d'aménagement. Enfin, certains évoquent la possibilité de mettre en place des incitatifs économiques (lire fiscaux) pour les propriétaires qui protègent adéquatement cette bande riveraine. Il faut surtout retenir que le **nombre important d'intervenants ayant des visions ou des comportements différents** (surtout en tenure privée) comporte autant de défis et nécessite **la mise sur pied d'une gamme diversifiée de moyens d'intervention et d'outils adaptés à chaque « clientèle »**.

N.B. – Évidemment, l'enjeu 1 est plutôt transversal et aurait pu faire l'objet d'un redécoupage mais dans l'esprit de coller à la réalité de l'atelier, nous avons préconisé de le maintenir dans sa forme initiale.

Le **deuxième enjeu** vise des interventions spécifiques auprès des **agriculteurs**. Un des problèmes identifiés est associé à la difficulté d'harmoniser les solutions (une seule grande solution appliquée partout) car tous les agriculteurs n'ont pas les mêmes contraintes (moyens financiers, type de culture ou d'élevage). Plusieurs, cependant, ont identifié l'accès à des programmes d'aide pour favoriser l'application de mesures de protection sur les terres agricoles notamment pour les plus petites exploitations. D'autres favorisent la mise en place de projets (pilotes) d'acquisition de connaissances et de savoir-faire susceptibles d'aider les agriculteurs à appliquer des mesures de protection. Enfin, l'accès à des ressources techniques d'accompagnement semble être une solution préconisée par un nombre important d'intervenants. Les **mesures d'acquisition, de transfert de connaissances et d'accompagnement technique** sont à privilégier.

Le **troisième enjeu** cible des **mesures de sensibilisation**. Il apparaît nécessaire à la fois d'identifier des façons d'augmenter la compréhension des impacts des interventions en milieu riverain mais également de faire comprendre les moyens disponibles d'intervention, et d'inciter les propriétaires et utilisateurs à faire preuve de jugement face à certains usages. Plusieurs ont, par exemple, évoqué l'importance de limiter, via la sensibilisation, certains usages en rives dont

l'usage des VTT. L'éducation des jeunes semble être une cible à privilégier (qui peuvent eux-mêmes agir comme vecteur de bonnes pratiques chez les adultes) mais malheureusement plusieurs des programmes d'ERE ont été démantelés. **L'éducation et la sensibilisation.**

Le **quatrième enjeu** est associé à l'**artificialisation des berges et des cours d'eau (dont le remblayage)**. Que ce soit en milieu urbain ou agricole, l'artificialisation des berges est certainement responsable d'une large part des impacts importants sur la qualité de l'eau mais également a une incidence certaine sur les habitats et sur la biodiversité. La revégétalisation des berges mais également des mesures incitatives (foncière) et réglementaires sont nécessaires pour remettre en état les berges ou encore pour éviter la destruction d'habitats riverains.

Le **cinquième enjeu** fait état de l'importance **d'assurer un réseautage**, une communication active entre les intervenants agissant en rives. Les groupes de conservation, et particulièrement ceux qui travaillent en milieu riverain doivent non seulement mettre en commun leur expertise mais également mettre en commun leur moyens de communication pour faire connaître leurs initiatives, leur savoir-faire. Dans une moindre mesure, certains ont évoqué l'importance de mettre en commun des groupes susceptibles de mobiliser l'opinion publique, de contrer des projets de développement non respectueux. **Réseautage** est le mot clé.

3.4.3.2. Grille d'animation

Description de l'enjeu ou de la problématique	Défis ou obstacles rencontrés	Actions et moyens à préconiser	Porteurs d'actions potentiels
Protection de la bande riveraine	<ul style="list-style-type: none"> ■ Identification des responsables « propriétaires riverains ». ■ Définition de la bande riveraine. ■ Clarifier le mode de tenures. ■ Définition des droits des propriétaires. ■ Définition des leviers à l'intérieur des PIIA ou autres plans, schémas... 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Acquisition de la bande riveraine par des organismes. ■ Éducation et information du public quant à la bande riveraine (largeur). ■ Pouvoirs de prescription des organismes de bassin versant. ■ Favoriser l'action citoyenne. ■ Mise sur pied de groupes de citoyens riverains. ■ Exemption fiscale pour les riverains. ■ Ajout de considérations environnementales dans les PIIA - plan de comité d'urbanisme. 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Groupe Action Citoyenne ■ Municipalités ■ Propriétaires ■ Gouvernement
Pratiques agricoles dans la bande riveraine	<ul style="list-style-type: none"> ■ Rentabilité des fermes, moyens des agriculteurs ■ Raffermissment des liens entre urbain et rural ■ Simplification de la recherche de financement 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Programme de rachat ■ Incitatif financier ■ Respect de la réglementation et un suivi ■ Décentraliser les budgets ■ Crédit d'impôt ■ Subventions pour les agriculteurs qui font de « l'agriculture verte » ■ Primevert (MAPAQ) déjà existant ■ Valorisation des bonnes pratiques ■ Favoriser l'achat de biens et services biologiques ■ Augmenter le nombre de spécialistes qui aident les agriculteurs ■ Accompagnement des agriculteurs au niveau des pratiques agro-écologiques (essences / plantation) ■ Maintien des services conseils liés aux services et biens 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Entité gouvernementale qui informe

Description de l'enjeu ou de la problématique	Défis ou obstacles rencontrés	Actions et moyens à préconiser	Porteurs d'actions potentiels
Éducation à la conservation	<ul style="list-style-type: none"> ■ Reconnaissance de l'importance d'une bande riveraine et de la multifonctionnalité de la rivière (BR, BV, faune...) ■ Vulgarisation de l'information et des bonnes pratiques ■ Limitation de l'accès des VTT ■ Utilisation de la documentation du Gouvernement ■ Élargissement des critères d'accès aux programmes de financement. Ex : Pêches et Océans avec l'habitat du poisson ■ Éducation auprès des jeunes 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Partenariat entre organisations / Gouvernement ■ Promotion des programmes d'éducation car pour l'instant ils ne répondent pas à la demande ■ Faire connaître le RMN ■ Éducation relative à l'environnement. Démarche auprès du ministère 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Multiplier les organismes comme le RMN (Réseau des Milieux Naturels protégés) qui fait du réseautage pour la recherche de ressources ■ Identification des Associations de riverains
Artificialisation des berges	<ul style="list-style-type: none"> ■ Revégétalisation des berges en milieu urbain ■ Remblayage 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Utilisation des « Algues bleues » comme moyen de dissuader les gens de construire ■ Décourager les promoteurs : ■ Imposition du gain de capital foncier en terres riveraines 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Campagne publicitaire « Algue bleue »
Réseautage et maillage des intervenants	<ul style="list-style-type: none"> ■ Aller chercher des groupes de tous les milieux qui viennent dans les ateliers ■ Travail de lobbying pour intéresser les gens à participer ■ Diffusion de l'information des organisations 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Invitation des acteurs (agriculteurs) ■ Médiatisation des activités des organismes de protection des bandes riveraines ■ Discussion des façons d'amener les promoteurs à se joindre à nous, et de les intéresser pour collaborer 	<ul style="list-style-type: none"> ■ SADC ?!

3.4.3.2. Participants à l'atelier

	Nom	Prénom	Organisme
1.	Anka-Thibodeau	Isabelle	DDH-Environnement
2.	Bisson	Robert	Éco-Nature
3.	Bourgault	Stéphanie	Conseil régional de l'environnement de Laval
4.	Burcombe	John	Mouvement Au Courant
5.	Côté	Yves	SADC Achigan-Montcalm
6.	Crago	Cathy	CRE Laurentides
7.	Dufour	Valérie	Club Profit-eau-sol
8.	Graf	Christian	Comité ZIP Jacques Cartier
9.	Hamelin	Guy	Réseau de milieux naturels protégés
10.	Herschel	Levania	Biocenosis
11.	Leblanc	Mylène	Ville de Bromont
12.	Manolesco	Daniel	Héritage Laurentien
13.	Michaud	Erik	Environnement Nature Boucherville
14.	Nilo	Pedro	Pêches et Océans Canada
15.	Pelletier	Pierre	Ville de Laval
16.	Prenoveau	Yolande	Pierrefonds
17.	Ricard	Lucille	Comité ZIP Ville-Marie
18.	Saint-Hilaire	Nathalie	Pêches et Océans Canada
19.	Smedbol	Élise	Héritage Laurentien
20.	Tardif	Jonathan	CRE Laurentides
21.	Thibault	Martin	SADC Achigan-Montcalm
22.	Tougas	Anne-Marie	Environnement Nature Boucherville

4. CONCLUSION

Suite à cette journée d'échange et de discussion, Jean-Éric Turcotte directeur des programmes de conservation chez Nature Québec / UQCN, propose aux membres présents à l'assemblée plénière des modalités de fonctionnement pour la suite des événements.

4.1 RÔLE DE NATURE QUÉBEC / UQCN

Nature Québec / UQCN constitue un réseau environnemental panquébécois, il favorise la mise en commun du savoir-faire d'autant d'intervenants, bénévoles comme employés, issus d'ONGE comme de centres de recherche, ministères, administration publique, société civile, etc.

Cette journée, a permis à Nature Québec de réseauter ces intervenants et de coordonner les efforts de tous et chacun afin de les canaliser vers un but commun, soit l'identification d'éléments de réflexion visant à conserver la biodiversité régionale. Nature Québec / UQCN a, pour cela, misé sur la combinaison d'une approche d'acquisition de connaissances et de mise en commun d'informations par l'entremise des présentations, générales comme thématiques, mais également d'une approche favorisant les échanges et les débats entre intervenants du milieu qui ont rarement l'opportunité de se rencontrer dans un contexte de résolution de problèmes.

Afin que les pistes d'actions développées au cours de la journée puissent se concrétiser, Nature Québec / UQCN a produit les actes de ce colloque, et assurera, la mise sur pied, la convocation, l'animation et le secrétariat de la première rencontre du comité de suivi. Par la suite, les membres du comité se doteront d'un mode de fonctionnement.

4.2 MISE SUR PIED D'UN COMITÉ DE SUIVI

Lors de la plénière, Jean-Éric Turcotte a exposé les attentes envers le comité de suivi. : soit :

- effectuer le suivi du plan d'action établis par les ateliers thématiques;
- mettre en commun une expertise technique mais également une connaissance fine du territoire (comprenant les réalités locales, voire régionales);
- générer une appropriation de la démarche comme des problèmes évoqués;
- assurer un dialogue constant entre les différents intervenants œuvrant à l'intérieur des limites de la CMM.

Nature Québec / UQCN souhaite que la composition du comité se fasse selon des principes d'équité et de représentativité, et que les intervenants inscrivent leur démarche dans une optique proactive basée sur la collaboration et l'écoute. Lors de l'assemblée, une douzaine d'intervenants se sont identifiés comme étant intéressés à participer à la démarche. La première rencontre du comité aura lieu à l'hiver 2007. Le Comité aura dans un premier temps à se pencher sur le présent document et à se doter d'un plan de travail annuel. Les résultats des travaux de ce comité seront présentés à l'automne 2007. .

ANNEXE : LISTE PROVISOIRE DU COMITÉ DE SUIVI

Nom	Prénom	Organisme	Contact	Domaine
Causse	Vincent	Conservation de la nature	(514) 876-1606 Sutton vincent.causse@conservationdelanature.ca	OBNL-Qc
Côté	Chantal	<ul style="list-style-type: none"> ■ Fapaq ■ MRNF Faune Québec Lanaudière 	(450) 654-7786 poste 260 Repentigny	Ministère
Coughlan	Andrew	Études d'Oiseaux Canada	(418) 649-6062 - Québec acoughlan@bsc-eoc.org	OBNL-C.
Duperron	Daniel	UPDN	(514) 206-0621 St Eustache dandup@hotmail.com	OBNL-Qc
Duquette	Jacques	Héritage Laurentien	(514) 367-6540 Montréal jacques.duquette@sympatico.ca	OBNL-R
Grandmont	Jo-Anne	<ul style="list-style-type: none"> ■ Explorons la nature ■ ENAP ERE - UQAM 	583 de la Noue, Île-des-Sœurs, H3E 1S7 contact@sereni.com ou marc.touchette@verdun.ca	Institut-Éducation
Hubert	Jean	RMN	6764, Cartier, Montréal, H2G 2V9 j.hubert@videotron.ca	OBNL-Qc
Joly	Martin	MDDEP	(418) 521-3907 Québec martin.joly@mddep.gouv.qc.ca	Ministère
Marineau	Kim	Nature Québec / UQCN	Bur. : (514) 509-6572 Cell. : (514) 813-6324 kim@hemis.ca	OBNL-Qc
Montpetit	Tommy	<ul style="list-style-type: none"> ■ CIEL ■ Sauvons nos boisés+milieux humides 	(514) 590-8245 au CIEL Longueuil tommy_montpetit@yahoo.ca	OBNL-R-L
Paquette	Jean-Guy	Union pour les droits de la nature (UPDN)	(450) 622-5778 Laval Xo_2025@hotmail.com	OBNL-Qc
Richard	Marie-Claude	Groupe Rousseau Lefebvre	(450) 682-8281 Laval m.richard@rousseau-lefebvre.com	Privé
Turcotte	Jean-Éric	Nature Québec / UQCN	(418) 648-2104 poste 2071 Québec jean-eric.turcotte@naturequebec.org	OBNL-Qc

Cette liste est provisoire. Le comité aura à se doter de règles de fonctionnement telles que l'établissement de la représentativité (par domaine et par groupe), la limite du nombre de membres, le rôle de présidence et de secrétariat, la fréquence des rencontres, etc.

Domaine :

OBNL - L : représente des groupes de citoyens, environnementaux ou de conservation locaux;

OBNL - R : représente des groupes de citoyens, environnementaux ou de conservation régionaux;

OBNL - Qc : représente des groupes de citoyens, environnementaux ou de conservation québécois – qui agissent sur l'ensemble du Québec;

OBNL - R : représente des groupes de citoyens, environnementaux ou de conservation canadiens – qui agissent à l'échelle du Canada.